



HAL
open science

La fabrique territoriale des inégalités environnementales

Cyria Emelianoff

► **To cite this version:**

Cyria Emelianoff. La fabrique territoriale des inégalités environnementales. C. Larrère (dir.),. Les inégalités environnementales, PUF, pp.73-93., 2017, 978-2-13-065071-3. halshs-02898888

HAL Id: halshs-02898888

<https://shs.hal.science/halshs-02898888v1>

Submitted on 14 Jul 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La fabrique territoriale des inégalités environnementales

Cyria Emelianoff

Depuis une trentaine d'années, trois générations de politiques publiques - les politiques environnementales, suivies de celles de développement durable et enfin des politiques de transition - pâtissent de ne pas avoir pris en compte les enjeux sociaux liés aux questions qu'elles ont l'ambition de traiter. La légitimité de ces politiques est en effet mise à mal lorsqu'elles exacerbent les inégalités. On sait que la qualité de l'environnement résulte en grande partie des politiques de localisation industrielle, d'aménagement, d'équipement et d'infrastructure, qui ont des conséquences fort inégales sur les territoires (Dieboldt et *al.*, 2005). En outre, les politiques environnementales sont le plus souvent régressives sur un plan social (Camacho, 1998). L'essor de l'urbanisme durable compose ces derniers temps un paysage de territoires à haute et à basse qualité environnementale.

Au-delà de la disparité évidente des cadres de vie et de travail, la notion d'inégalité environnementale¹ pose la question des processus de ségrégation socio-spatiale, de la captation des aménités ou de la concentration des problèmes ou des risques dans des aires géographiques définies, que ce soit de manière intentionnelle, par défaut, ou par les effets dérivés du *Global Change*. Si les inégalités environnementales sont relatives à des milieux de vie situés, les rétroactions écologiques leur donnent une portée globale. Les populations fortement émettrices de gaz à effet de serre, par exemple, modifient à distance les environnements et conditions de vie des peuples du grand nord.

Ces inégalités sont pour une part très anciennes et n'ont été que partiellement résorbées par la révolution hygiéniste. Les dynamiques du *Global Change* et l'écologisation progressive des sociétés leur confèrent une nouvelle amplitude. D'un côté, les ressources environnementales sont convoitées sur fond d'insatisfaction des besoins environnementaux. De l'autre, les dégradations et incertitudes écologiques renforcent les demandes sociales d'environnement, à des fins de sécurisation, d'adaptation, de compensation. Mais l'accès à des territoires "écologiques" n'est pas à la portée de tous.

Il est bien sûr crucial de reconnaître les conditions environnementales indignes affectant la santé, l'espérance de vie et les capacités des populations situées au bas de l'échelle sociale ou ethnique, d'en rechercher les causes et d'imputer des responsabilités. Les environnements humains dégradés ont été ainsi la cible du mouvement pour la justice environnementale, tandis que la littérature environmentaliste des pays émergents mettait en évidence d'autres formes de captation des ressources et privations environnementales à l'échelle planétaire (Guha et *al.*, 1998). Mais il peut être également instructif de porter un regard sur des dynamiques plus silencieuses, en cherchant à comprendre pourquoi les inégalités environnementales explosent "par le haut", et non seulement par le bas. Ces évolutions obligent à reprendre à nouveaux frais la question sociale et celle de ses modes de régulation.

Reconsidérer les modes de ségrégation

¹ Qui peut être définie comme une inégalité d'exposition aux polluants, aux nuisances et aux risques environnementaux, et une inégalité d'accès aux aménités et ressources environnementales, une définition dont la simplicité n'est qu'apparente (Emelianoff, 2006). L'exposition est une variable hybride mettant en jeu non seulement la proximité et la dangerosité des sources, mais aussi les capacités d'évitement et de défense des populations, donc leur niveau d'accès à l'information, leur perception du problème, leur capacité d'agir.

Repérable à de multiples échelles, la question des inégalités environnementales "socialise" l'appréhension des environnements urbains, ruraux ou "naturels". En ville, la gentrification autour des environnements requalifiés écarte les populations les plus vulnérables. Les milieux périurbains voient leurs peuplements déterminés non seulement par la distance ou l'accessibilité au centre mais aussi par les aménités environnementales. Les campagnes elles-mêmes ne sont pas épargnées par des processus de gentrification consécutifs aux "migrations d'aménités", en particulier dans des secteurs bien dotés en ressources environnementales, au prix bien souvent d'une réorganisation des vies professionnelles ou privées (Gosnell et al., 2009). Parallèlement, l'intolérance légitime face à la dégradation de l'environnement résidentiel repousse les sources de nuisances vers des populations qui n'ont pas les moyens de se défendre, que ce soit aux échelles locales, régionales ou supranationales. D'autant que la valeur des héritages et patrimoines immobiliers (sur laquelle repose une partie des inégalités sociales) intègre de plus en plus des critères environnementaux, ce qui nourrit d'autres intolérances, à l'égard, par exemple, de la densification périurbaine ou de tout autre facteur de perturbation de cette valeur. En dehors des pratiques résidentielles, la fréquentation des espaces naturels ou les loisirs de nature restent socialement, ethniquement et sexuellement différenciés.

Les demandes d'aménités environnementales transforment les territoires tant sur un plan matériel que culturel et identitaire, de l'échelle du quotidien à celle des espaces protégés, qui ne sont plus épargnés par les pressions résidentielles... Les travaux de Nacima Baron-Yelles sur les parcs résidentiels de faible densité, au sein ou en bordure des réserves naturelles de l'Algarve (Portugal), montrent une appropriation des espaces naturels par la *jet set* britannique, qui cherche à oublier la modernité et ses rythmes, à pratiquer un art de vivre où le contact avec la nature prend une valeur cardinale (Baron-Yelles, 2005). Autre exemple, dans la région métropolitaine de Buenos Aires, de nombreuses *gated cities* (programmes résidentiels fermés) convoitent depuis les années 1990 les paysages fluviaux et les réserves naturelles (Emelianoff et al., 2002). La zone du delta du Parana a vu grandir dans un secteur en désindustrialisation un projet de ville "écologique" privée de grand standing, 'Puerto Palmas', jouxtant la réserve naturelle Otamendi au Sud et à l'Est et la rivière du Parana de las Palmas au Nord. Situé à 70 km du centre de Buenos Aires et à quelques kilomètres de l'autoroute qui y conduit, ce projet urbain s'approprie le patrimoine de la réserve et le fragilise par les effets de rupture des infrastructures, les pollutions diffuses, l'artificialisation de la rivière et du milieu.

Entre ces *gated cities* écologiques et les zones contestées de l'industrie lourde, les valeurs environnementales montent en puissance dans la fabrique ordinaire des territoires. La qualité environnementale devient un élément central d'attractivité, un argument de vente du côté des promoteurs et de légitimation de l'action publique du côté des élus. L'écologisation des territoires indépendamment du public qui y a accès renforce la ségrégation socio-spatiale. Les inégalités environnementales se creusent sous le coup d'un vigoureux processus d'externalisation des nuisances environnementales hors des milieux de vie des classes dominantes et d'une recherche conjointe et de plus en plus aiguisée de bien-être environnemental. Comment expliquer cet engouement environnemental ?

La nature comme antidote

Assiste-t-on à un "remake" du tournant hygiéniste, qui a imposé la renaturation des villes pour assainir les centres urbains et les épurer des éléments de population les plus indésirables, après l'invention de moyens de fuite par l'aristocratie urbaine à l'époque des

Lumières et de l'aérisme² (Corbin, 1982) ? La nature joue aujourd'hui comme par le passé un rôle d'antidote, mais les processus actuels mettent en jeu d'autres schémas explicatifs. Ils se rapportent davantage à la santé psychique- et à la réduction de la dissonance cognitive, habituellement définie comme l'expérience d'une contradiction entre cognition et action, suscitant un inconfort. Selon l'OMS, le stress serait la principale cause de maladie en 2030.

Les travaux sur la dissonance cognitive ont montré que les comportements sont plus difficiles à modifier que les croyances ou opinions, qui s'adaptent plus volontiers aux pratiques. Les comportements éloignés des convictions font l'objet de longues justifications par leurs auteurs, par exemple au sujet de la mobilité routière, permettant de ne pas remettre en cause les modes de vie.

Cependant, certains individus et certains groupes, en nombre restreint, réduisent cette dissonance par l'adoption de modes de vie plus écologiques, en modifiant leurs comportements plutôt que leurs croyances. Plus largement, les demandes de nature au quotidien et d'écologie pratique (mobilités douces, jardinage, médecines « naturelles », végétarisme, etc.) peuvent être lues comme une attitude de compensation par rapport à une crise environnementale multidimensionnelle. On peut identifier un gradient entre ceux pour qui le cadre de vie et le consumérisme vert sont des valeurs refuge, pourvoyeuses de bien-être et de décompression, et ceux qui s'impliquent plus activement dans la mise en place d'alternatives. Dans tous les cas, la fabrique d'environnements quotidiens plus écologiques réduirait - c'est notre hypothèse - la dissonance cognitive. L'impuissance face à la crise écologique serait atténuée par le fait de changer son environnement "ici et maintenant", en nourrissant de nouvelles modalités d'engagement politique (le « do it yourself » ou « l'âge du faire »), travaillant le corps social plutôt que ses organes de direction.

Le développement durable ou la transition écologique s'accompagnent d'une altération croissante et médiatisée de l'état de l'environnement. L'écologisation de l'environnement résidentiel esquisse une promesse de réconciliation écologique, tant du côté des acteurs politiques que des habitants. Les éco-quartiers ou éco-territoires n'offrent pas seulement un cadre de vie mais un rapport au monde. Ils symbolisent un lieu où l'on pourrait atténuer ses impacts sur l'environnement, inventer de nouveaux modes de cohabitation (Emelianoff, 2016). Ils procurent donc un confort psychique et environnemental, grâce à l'amélioration de l'environnement sensible, sans que l'on puisse séparer les deux. Un confort particulièrement fragile face à la crise écologique, mais on y aspire, comme espace de réassurance. Cette portée symbolique, faite de sens et de rêve, explique sans doute l'écho que rencontre l'urbanisme durable dans les villes occidentales.

En même temps, il semble important de ne pas spatialiser à outrance la question environnementale. Car la détérioration temporelle des cadres de vie et de travail joue probablement un rôle moteur dans ces évolutions. En dépit des gains de temps dus à l'accélération technique, le temps quotidien disponible pour les individus se raréfie (Dobré, 2002). Les actifs vivent bien souvent selon des objectifs à tenir et des deadlines, et non plus en respectant des temps de travail officiels. Les frontières entre temps de travail et temps à soi, vie privée et vie publique disparaissent ou demandent des efforts pour être rétablies. Le stress et le sentiment d'urgence qui en résulte vont de pair avec l'accroissement du temps « libre ». Cette crise du temps de vie conduit aussi à des ruptures de trajectoires, à la réduction de l'activité salariée, au changement d'activité professionnelle, de lieu de résidence... Réinsérer sa vie dans les temps de la nature permettrait d'adoucir cette pressurisation temporelle.

La soif de nature et « d'environnement » révèle une appétence pour d'autres rythmes de vie, des temporalités cycliques, lentes et saisonnières, un besoin de décélération

² La villégiature en périphérie des villes et le tourisme de cure, procurant un "bon air", sont deux réponses à la dégradation sanitaire des milieux urbains au XVIII^e siècle, précédant le mouvement hygiéniste.

(Emelianoff, 2007b), participant d'une thérapie anti-stress, consciente ou inconsciente. Un ouvrage dédié à l'urbanisme durable néerlandais laissait bien transparaître ces nouvelles demandes environnementales : la relaxation, la quiétude, l'identité, le développement personnel (Adriaens et *al.*, 2005). A Hammarby Sjöstad, principal éco-quartier de Stockholm, les niveaux de décibels sont plafonnés et le trafic routier mis au pas... La recherche de décompression associée aux pratiques de nature en ville n'est plus à prouver. La nature est relaxante et rassérénante par ses temporalités, ses lenteurs, qui s'opposent au temps « réel » et au zapping, ses matériaux évolutifs, et non seulement par ses espaces ouverts et indéterminés propices à la détente. L'heure, en quelque sorte, n'est plus au confort mais au réconfort...

Des inégalités environnementales conjuguées à des inégalités écologiques

Penser la question de la justice environnementale suppose d'aborder les responsabilités collectives et contributions de chacun aux dégradations écologiques multiscalaires. Bien sûr, l'individu est le dernier maillon de la chaîne productive, et son empreinte écologique, pour prendre un indicateur simplifié, dépend des contextes dans lesquels il s'inscrit : contextes énergétiques, industriels, économiques, choix d'aménagement et d'infrastructures, normes sociales... au premier rang desquelles figure le consumérisme. Cependant, cette empreinte, notamment pour l'empreinte carbone, est en tout premier lieu corrélée aux revenus et dépenses de l'individu (Jackson, 2006), ce qui explique sa forte variabilité à l'échelle infranationale ou infralocale. L'aisance matérielle est la plupart du temps destructrice de l'environnement global, quels que soient les degrés de conscience écologique des individus, qui pèsent peu dans la balance.

Nous avons proposé de qualifier par le terme d'inégalités écologiques ces inégalités d'impact sur les écosystèmes (Emelianoff, 2007a). Le fait de considérer ensemble les inégalités environnementales et écologiques permet d'adresser la question de la justice environnementale sans la dissocier de la question des responsabilités collectives dans les dégradations environnementales. Selon le programme de recherche européen SCORE, les modes de vie occidentaux seraient à l'origine des deux tiers des impacts environnementaux globaux, tout en concernant environ un sixième de la population mondiale (Geerken et *al.*, 2008). En 2000, les émissions de gaz à effet de serre par habitant d'une trentaine de pays étaient de cent fois inférieures à celles des États-Unis. Parallèlement, 97% des morts et 90% des victimes dus à des désastres naturels, en particulier climatiques, se situaient dans les pays en développement. Les coûts matériels rapportés aux PIB étaient de 20 fois supérieurs à ceux connus par les pays développés (Roberts et *al.*, 2007).

Les inégalités écologiques permettent donc de penser une double injustice (Emelianoff, 2007a). Ceux qui génèrent le plus d'impacts sur l'environnement sont en règle générale ceux qui en subissent le moins. Les impacts écologiques de la part pauvre de l'humanité sont mineurs. Si un principe de justice était appliqué, du type "à chacun la qualité de l'environnement correspondant à son empreinte écologique", le monde serait sens dessus dessous...

Ce qui nous conduit à deux remarques. En premier lieu, la conception des inégalités environnementales comme inégalités d'accès à un environnement sain et à ses ressources, qui prévaut au sein de la plupart des institutions, véhicule une vision tronquée, où l'accès au développement ne génère pas de dommages écologiques, n'a pas de face occulte. Elle ne met pas en vis-à-vis le droit au développement et les droits à polluer. La redistribution des droits à polluer fait pourtant partie des revendications des pays dits émergents.

En second lieu, la distribution inégale de biens, de maux environnementaux, de droits à polluer ou à prélever est une formulation passive et restreinte de la question de l'injustice environnementale. Sur la base de travaux empiriques, Robert Lake a montré que l'équité

environnementale, en situation d'auto-détermination locale, ne s'attache pas à contrôler la distribution mais la production des externalités environnementales, peu régulée par les institutions (Lake, 1996). La critique des théories de la justice distributive et la reformulation des enjeux de justice en termes de capacitation des populations par Amartya Sen et Martha Nussbaum vont dans le même sens. La capacité de vivre avec respect et en relation avec les autres espèces et l'ensemble de la nature, et celle de contrôler son environnement au sens large sont pour Martha Nussbaum des capacités de base, conditionnant le développement humain, les libertés réelles de l'individu (Nussbaum, 2012). Elles constituent des chemins pour faire advenir une justice environnementale.

La confrontation des inégalités environnementales vécues et des inégalités d'impact écologique permet de ne pas faire l'économie d'une remise en cause des modèles de développement. L'alternative qui consiste à penser que l'économie de la réparation écologique et territoriale (géo et éco-ingénierie) est en mesure de répondre aux problèmes ne prend pas en compte les irréversibilités produites. Elle rejoue des logiques de croissance datées (plus les pollutions augmentent, plus le PIB s'accroît si des activités de dépollution sont mises en place). D'autre part, si la possibilité de réparer le climat ou la biodiversité mondiale peut éventuellement faire l'objet de controverses, les innombrables victimes, humaines et non humaines, présentes et à venir, et les injustices générées par ces cycles de destruction-réparation, ne sont pas contestables.

Charles Beitz écrivait en 1979 : « Dans un monde interdépendant, confiner le principe de justice sociale à une société domestique a pour effet de taxer les pays pauvres de manière à ce que les autres puissent vivre dans un régime "juste" » (Beitz, 1979, p 150). Les enjeux de la justice environnementale exacerbent ce constat et préfigurent des points de rupture potentiels dans les modèles de développement, et dans les manières dont les inégalités sociales s'expriment (Emelianoff, 2010).

Une problématique encore inopérante

Ouvrir le chantier des inégalités environnementales et écologiques suppose de revisiter les concepts d'inégalité, d'injustice, de redistribution, de ségrégation et relégation, de reconnaissance ou de capacités sous l'angle des facteurs environnementaux. Tout en gardant à l'esprit que l'environnement est une réalité évolutive, indissociablement matérielle et culturelle, relative à une époque, un état des savoirs et des techniques (Guillaume, 1993), des sensorialités (Corbin, 1982) et des représentations associées.

Mais les inégalités environnementales procèdent largement d'une gamme d'inégalités silencieuses, vécues pour une part dans l'intimité des consciences, pour une autre part sur un mode non révélé, comme l'ont été les inégalités de genre jusqu'à une époque récente. Les inégalités environnementales ne s'expriment pas, sauf au-delà de seuils très critiques ou bien lorsqu'elles se conjuguent avec des discriminations. La condition environnementale des individus est donc beaucoup moins connue que leur condition sociale. Pourtant, lorsqu'on sait ce que le bonheur quotidien ou la santé doivent aux interactions environnementales, on ne peut qu'être frappé par des injustices presque incommensurables. La richesse et la pauvreté environnementales restent des impensés. Les inégalités environnementales débordent le cadre des inégalités sociales, qui en constituent un cadre explicatif, de nature causale, sans véritablement rendre compte de la nature et de l'amplitude de ces inégalités.

Par quelles opérations de réduction les inégalités sociales sont-elles devenues des inégalités de revenus, de statuts ou de reconnaissance ? Comment a-t-on pu les définir en ignorant les dimensions sensibles, physiologiques, esthétiques, affectives et symboliques de nos rapports au monde ? Le fait que les individus s'adaptent et s'attachent à une variété d'environnements masque sans doute une partie des problèmes. La situation est identique à celle d'une personne qui se dit satisfaite de sa vie parce qu'elle a intériorisé la normalité des

privations dont elle est victime en s'adaptant à son environnement social et culturel (Nussbaum, 2012).

Les recherches en psychologie environnementale permettent de comprendre ainsi pourquoi les populations résidentes minimisent souvent les dégradations environnementales dont elles sont les premières victimes. L'attachement au lieu, l'identité territoriale, la participation à la vie de quartier ou le sentiment communautaire valorisent les milieux de vie, en contrecarrant les représentations négatives de l'environnement (Moser et al., 2003) et en contribuant au déni collectif des nuisances et des risques. En outre, les inégalités de perception des risques induisent des revendications contrastées (Faburel, 2010). Les capacités de défense des populations sont fonction de l'accès à l'information, du pouvoir d'influence sur le politique (droit de vote, capacité à participer à la vie démocratique et à peser sur les choix), de l'accès au système judiciaire, et sont au cœur des inégalités environnementales. La participation à la vie politique permet de combattre le sentiment d'impuissance et d'isolement face aux risques. Bien informés, les individus développent aussi des capacités d'adaptation et de « faire face », dans le langage des psychologues : conduites d'évitement, de veille, d'autoprotection, de fuite, de gestion du stress, d'accès aux soins, d'auto-médication, etc.

Mais il existe des raisons plus structurelles qui expliquent cette désarticulation profonde et tenace entre les questions sociales et environnementales, bien mises en évidence par Jacques Theys (2007). Un travail de "purification" et d'étanchéification entre questions écologiques et sociales est à l'œuvre, largement imputable aux schèmes de la modernité (Latour, 1991), dont le mouvement environnementaliste ne s'est pas vraiment émancipé tandis que de nombreux acteurs travaillaient à écarter et disqualifier les remises en cause :

(1) Le mouvement environnementaliste a été porté par l'électorat des classes moyennes urbaines et non des classes populaires, censées être indifférentes aux questions environnementales. La thèse de l'insensibilité des populations pauvres à la qualité de l'environnement a été construite et véhiculée par la théorie économique dominante, afin d'évacuer des contradictions majeures dans le déploiement de cette économie;

(2) L'accent a ensuite été porté sur l'universalité des risques et dégradations écologiques pour élargir la prise de conscience environnementale, masquant les différenciations sociales en matière d'exposition;

(3) Les revendications et la littérature écologistes ont porté plutôt et historiquement sur la technique ou la technoscience (le nucléaire, les OGM, les nanotechnologies, ...) que sur les groupes de victimes (les impacts sur qui ?);

(4) Les partis politiques se sont cramponnés aux grands clivages idéologiques et identitaires qui les ont structurés³ en étant incapables de s'ouvrir sur les thèmes des partis concurrents pour repositionner leurs questions fondatrices;

(5) *Last but not least*, la puissance publique, dont les interventions génèrent ou couvrent des inégalités environnementales, refuse la transparence par peur de la stigmatisation et de la dévalorisation foncière, de la mise en cause d'industriels et secteurs d'activités, des compensations financières ou d'une perte de légitimité politique (Theys, 2007).

Ces processus étant explicités, il est plus facile de comprendre que toute une gamme de cloisonnements (politiques, administratifs, statistiques, scientifiques et disciplinaires, socioculturels...) ait assuré tant bien que mal l'étanchéité des questions écologiques et sociales. La marginalisation persistante de l'économie de l'environnement, de la sociologie, de la psychologie, du droit, de la philosophie, de la géographie ou de l'histoire de l'environnement, et leur existence même en tant que spécialités distinctes, témoignent d'une mise à l'écart et d'une réintégration partielle et tardive de la problématique environnementale dans les sciences humaines. Ces spécialités n'ont pas été d'ailleurs en mesure de conceptualiser la question de la justice environnementale, située précisément à

³ Les partis de gauche s'étant polarisés sur les questions de la laïcité et de la redistribution sociale et les partis Verts sur celle de la technoscience, ce partage occultant l'interface : la (re)distribution écologique.

la croisée des enjeux sociaux et écologiques. Dans le creuset nord-américain, la « chance » des inégalités environnementales est d'avoir été portées par le mouvement pour les droits civiques, parce qu'elles constituaient un nouvel étendard de la lutte contre les discriminations. C'est ensuite l'écologie politique qui a travaillé le croisement entre questions écologiques et sociales, d'une manière qui est restée assez confidentielle.

La diffusion récente de l'idée d'inégalité environnementale révèle la montée en puissance à la fois de la crise et de la sensibilité environnementales. En témoignent les préoccupations pour la santé environnementale et le bien-être, la qualité de l'environnement résidentiel à l'heure où la reconnaissance sociale ne passe plus nécessairement par le travail, ou encore la redéfinition de la richesse, de la valeur, tant sur un mode alternatif que sur celui des convoitises et des luttes pour accéder à des environnements préservés ou renaturés.

Quels modes de régulation ?

Face à l'inaction des pouvoirs publics, au-delà de l'accès aux services sanitaires ou à la « nature » en milieu urbain, la transformation de leur environnement par les habitants peut atténuer les inégalités environnementales, à condition qu'elle soit autorisée et encouragée sur tous les territoires. Certaines communautés, au sud comme au nord, se sont organisées pour restaurer des biens naturels communs (Boyce et *al.*, 2007). Cette action environnementale peut être un moyen de réduire la pauvreté, elle reconstruit aussi des communautés et des territoires. Ce mouvement, qui connaît une véritable extension aux États-Unis (Sirianni et *al.*, 2001), transforme les enjeux environnementaux en enjeux quotidiens et « démocratise l'appropriation environnementale » (Boyce et *al.*, 2003). La restauration de qualités environnementales par les populations elles-mêmes est une des rares réponses politiques existantes face aux inégalités environnementales. Elle s'inscrit dans la veine d'un urbanisme civique, défendu anciennement par des auteurs comme Patrick Geddes, qui a marqué nombre de travaux contemporains sur la fabrique des villes durables. Patrick Geddes écrivait en 1915, face aux conurbations britanniques peuplées de taudis, misères et fumées d'usine : "les gens sont affamés de ce qui est beau dans la vie".

Au-delà d'une aménité, le milieu de vie peut être une ressource pour les habitants (Blanc, 2010). L'accès à la terre pour les citadins, par exemple, à un bout de jardin individuel ou collectif, met en jeu une réappropriation de la fabrique environnementale qui rencontre sans doute un besoin très ancien en le réinterprétant : laisser une marque sur terre, se fabriquer un monde qui ne soit pas cantonné à l'espace du logement, un espace d'autodétermination. Ce rapport au monde peut s'instaurer en milieu urbain par une gestion en bien commun de certains espaces, une pratique facilitée par les pouvoirs publics pour différents motifs en Amérique du nord, en Europe du nord ou en Russie (Blanc, Emelianoff, 2008). Cette gestion en bien commun revendique parfois une forme de souveraineté populaire sur les ressources environnementales.

La réappropriation située du territoire comme milieu environnemental ne conduit pas nécessairement à des remises en cause plus vastes des modes de production, consommation et modes de vie. Elle permet de fabriquer concrètement une éco-citoyenneté, qui peut prendre éventuellement son essor lorsqu'un territoire s'instaure en éco-territoire. Barbara Brohmann a ainsi montré que l'appartenance à un éco-territoire fabriqué en partie par ses habitants, en l'occurrence le quartier Vauban à Fribourg-en-Brisgau, crée un sentiment d'engagement envers la communauté, une reconnaissance sociale des pratiques écologiques et des effets d'entraînement qui font évoluer les modes de vie (Brohmann, 2006). Ce passage du cadre de vie au mode de vie ouvre des pistes politiques précieuses en ces temps de pénurie ou d'impuissance politiques. Au-delà de ce cas très référencé, il existe une grande diversité de dynamiques "éco-territoriales" qui méritent davantage d'attention en termes de contribution à une transition socio-écologique.

Bien entendu, l'implication habitante dans la fabrique environnementale n'est pas l'alpha et l'oméga des politiques de justice environnementale. Elle est une des voies d'accès vers plus de justice, face au creusement des inégalités de tous ordres.

Conclusion

Les inégalités environnementales expriment la difficulté des scientifiques, des politiques, des acteurs de terrain, à croiser les questions sociales et environnementales. L'environnement est un facteur de bien-être, santé, différenciation sociale, privation et relégation, bref une réalité sociale planétaire. Au sein de "l'anthropocène", tous n'ont pas le même lot, la même portion d'espace. La circulation des polluants et des risques dans l'atmosphère et dans nos veines tissent des solidarités à l'égard des suds, des peuples du grand nord, des espèces vivantes, des générations futures... avec des vulnérabilités, des capacités de défense et des degrés de contamination très différenciés. Les inégalités environnementales reflètent des capacités politiques et des facultés de mobilité extrêmement inégales. La mobilité environnementale, qu'elle soit résidentielle ou récréative, est sans doute le principal mécanisme de défense des populations en situation de choix, et n'est pas étudié en tant que tel.

Nous avons voulu montrer qu'en temps de crise écologique, les inégalités environnementales se creusent par le bas et par le haut, l'environnement résidentiel notamment devenant le siège de puissantes ségrégations. Elles se creusent sur un mode actif et non seulement passif, qui serait la seule résultante de politiques publiques ou de formes de captivité territoriales et d'incapacités à se défendre. Ces interdépendances dessinent un monde où il devient difficile de conceptualiser les rapports aux autres en les dissociant des rapports à l'environnement.

Les inégalités face à l'environnement, étendues aux inégalités écologiques, ne peuvent être réduites à des questions de justice distributive et/ou procédurale, au vu de la disjonction entre émetteurs et récepteurs de polluants ou de risques, en particulier pour les risques liés aux changements environnementaux globaux. Ces inégalités ne sont pas seulement un lieu où se recomposent les questions sociales, dessinant de nouvelles ségrégations et des politiques de solidarités en attente, au sein d'une sociologie renouvelée. Elles remettent profondément en cause le modèle de développement économique mondialisé fondé sur les énergies fossiles et la surconsommation de ressources, donc la nature et la répartition géographique des activités économiques. Où situer en effet les périphériques, les incinérateurs, les industries chimiques, la pétrochimie, les centrales et déchets nucléaires, les migrants environnementaux (Emelianoff, 2010) ? Seule une nouvelle économie politique peut atténuer structurellement ces inégalités.

En attendant, l'évolution des sensibilités et des insécurités font de l'environnement une valeur refuge, susceptible de détacher l'environnement de l'écologie, de dépolitiser la question écologique par la confection d'environnements protégés et rassérénants, donnant l'illusion d'une disjonction possible entre l'état écologique du monde et l'environnement vécu au quotidien. Ces bulles de réassurance, quand elles ne sont pas des bulles spéculatives, peuvent prendre également une signification inverse, lorsqu'elles conduisent des groupes sociaux à des pratiques plus écologiques, mettant en jeu une émancipation politique, un « empowerment écologique » (Emelianoff, Blanc, 2009). On peut penser que les États ne sont plus en capacité de porter cette économie politique, qui serait davantage le fait d'une pléiade de groupes sociaux, de réseaux voire de territoires en action, insuffisamment coordonnés. Mais pour la plupart des candidats à une vie plus écologique, et en vertu de redoutables effets rebond, l'écologisation des environnements résidentiels n'est qu'une nième forme de ségrégation et de captation de la valeur.

Bibliographie

- Adriaens F. et al., 2005. Sustainable Urban Design. Perspectives and Examples, Blauwdruk Pub., Wageningen.
- Baron-Yelles N., 2005. Paysages, ressources écologiques et urbanisation touristique sur le littoral de l'Algarve, Thèse d'Habilitation à Diriger des Recherches en géographie, Université de Nantes.
- Beitz C., 1979. Political theory and international relations, New Jersey, Princeton University Press, cité dans Shallcross T., Robinson J. (ed.), 2006. Global Citizenship and Environmental Justice. Rodopi, Amsterdam, New York.
- Blanc, N., 2010. De l'habitabilité urbaine, in Coutard, O., Lévy, J.-P. (Eds), Écologies urbaines, Economica-Anthropos, p 169-183.
- Blanc N., Emelianoff C. (coord.), 2008. L'investissement habitant des lieux et milieux de vie: une condition du renouvellement urbain ? Etude prospective. France, Etats-Unis, Russie, Pays-Bas, Allemagne. Rapport de recherche PUCA/MEEDDAT, Paris.
- Boyce J., Shelley B. (ed.), 2003. Natural Assets. Democratizing Environmental Ownership, Island Press, Washington.
- Boyce J., Narain S., Stanton E., 2007. Reclaiming Nature. Environmental Justice and Ecological Restoration, Anthem Press, London, New York, Delhi.
- Brohmann B., 2006. Sustainable Consumption as a process: The Role of Local Context, in Charter M., Tukker A. (ed.), Sustainable Consumption and Production-: Opportunities and Challenges, Proceedings, Launch Conference of the Sustainable Consumption Research Exchange (SCORE), 23-25 November, Wuppertal, p 27-38.
- Camacho D. (ed.), 1998. Environmental Injustices, Political Struggles, Race, Class, and the Environment, Duke University Press, Durham, London.
- Corbin A., 1983. Le miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social, XVIII^e-XIX^e siècles. Aubier- Montaigne.
- Diebolt W., Helias A., Bidou D. et Crepey G., 2005, Les inégalités écologiques en milieu urbain. Rapport de l'Inspection Générale de l'Environnement, Paris, 68 p.
- Dobré M., 2002. L'écologie au quotidien. Eléments pour une théorie sociologique de la résistance ordinaire, L'Harmattan, Paris.
- Emelianoff C., 2006. Connaître ou reconnaître les inégalités environnementales ? ESO, Travaux et Documents n° 25, déc., p 35-43
- Emelianoff C., 2007a. La problématique des inégalités environnementales, un nouveau paysage conceptuel, Ecologie et Politique, n° 35, décembre, p 19-31
- Emelianoff C., 2007b. Les quartiers durables en Europe : un tournant urbanistique ? Urbia, 4, juin, Lausanne, p 11-30.
- Emelianoff 2010. Les inégalités écologiques et environnementales, au point de rupture d'un modèle de développement ? Urbia, 11, décembre, p 181-202
- Emelianoff C., 2016. Quartiers durables, in : Choné A., Hajek I., Hamman P., Guide des humanités environnementales, Presses Universitaires du Septentrion, Lille, p 545-555.
- Emelianoff C., Blanc N., 2009. La requalification environnementale, un levier d'empowerment ? Conférence internationale UNESCO/UNHABITAT L'empowerment de la société civile dans les politiques urbaines : pour qui ? Pour quels projets ? ENTPE, Porquerolles, Igesa, 31 octobre -2 novembre.
- Emelianoff C., Carballo C., 2002. La liquidation du patrimoine, ou la rentabilité du temps qui passe, Les Annales de la recherche urbaine, n° 92, juin, p 49-57 (B)
- Faburel G., 2010. Inégalités et justice environnementale, in : Coutard O., Lévy, J.-P. (dir.), Ecologies urbaines, Paris, Economica-Anthropos, p 214-236.
- Geerken T., Tukker A., Vezzoli C., Ceschin F. (ed), 2008, Sustainable Consumption and Production : Framework for Action, Proceedings, Second Conference of the Sustainable Consumption Research Exchange (SCORE), 10-11 March, Halle des Tanneurs, Brussels.

- Gosnell, Abrams, 2009. Amenity migration: diverse conceptualizations of drivers, socioeconomics dimensions, and emerging challenges, *GeoJournal* 76 (4), p 303-322.
- Guha R., Martinez-Alier J., 1997, *Varieties of Environmentalism. Essays North and South*, Earthscan, London.
- Guillerme A., 1983. *Les temps de l'eau. La cité, l'eau et les techniques*. Champs Vallon.
- Jackson T. (ed.), 2006. *The Earthscan Reader in Sustainable Consumption*, Earthscan, London.
- Lake, R. (1996). Volunteers, NIMBYs, and environmental justice: dilemmas of democratic practice. *Antipode*, 28(2), 160-174.
- Latour B., 1991. *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte.
- Moser G., Weiss K. (dir.), 2003. *Espaces de vie. Aspects de la relation homme-environnement*. Armand Colin, Paris.
- Nussbaum M., 2012. *Capabilités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste?* Paris, Flammarion.
- Roberts T., Parks B., 2007. *A Climate of Injustice*, MIT Press, Cambridge, London.
- Sirianni C., Friedland L., 2001. *Civic innovation in America. Community empowerment. Public policy, and the movement for civic renewal*, University of California Press, London.
- Theys J., 2007. Pourquoi les préoccupations sociales et environnementales s'ignorent-elles mutuellement ? Un essai d'interprétation à partir du thème des inégalités écologiques, in : Cornut P., Bauler T., Zaccai E. (ed.). *Environnement et inégalités sociales*, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, p 23-35.